



Déposer un nom de marque connue mais une autre catégorie

Par **pino34**, le **12/12/2016 à 23:53**

Bonjour,

Je suis sur le point de déposer un nom de marque déjà connue mais dans un tout autre domaine d'activité que celui déjà exploité.

Comme si par exemple je dépose coca cola dans la catégorie vêtements. (A condition bien sur que coca cola ne l'ai pas déjà fait)

Un peu comme pour les stylos de luxe Montblanc et les crèmes dessert du même nom...

Pensez vous que cela comporte un risque juridique. La multinationale peut t'elle m'attaquer même si elle n'a pas déposé ce nom dans ma catégorie ?

Merci beaucoup de votre aide,

Cordialement

Par **Altournian Gerard**, le **21/12/2016 à 18:10**

Bonjour Pino34, normalement rien ne vous empêche de créer une marque avec un nom parallèle à une autre. Cependant, les chartes graphiques doivent être différentes. Pour toutes questions vous pouvez vous adresser à cette avocate experte dans les noms de domaines. Elle a conseillé une amie pour le choix de sa marque : <http://www.me-haas.eu/>.

Bon courage dans votre recherche.

Par **Visiteur**, le **21/12/2016 à 19:33**

Bsr,

Il me semble avoir vu votre question ailleurs.

Vous pouvez déposer votre marque, mais il serait plus logique de prendre contact préalablement avec l'autre détenteur pour sceller un éventuel accord.

Mais...

Votre problème se trouvera réglé dès que vous aurez pris rdv avec l'INPI, c'est en général gratuit et vous serez tranquille.